



Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mai 2025 à 19h30

**Commune
de
Corbières**

Présidence : M. Gabriel Kolly, Syndic

Excusés : Mme Joanna Buchs, Conseillère communale,
Mme Valérie Mabboux, Caissière
M. Alain Sapin, Membre de la Commission financière

Présences : 32 Citoyennes et Citoyens actifs

Scrutateurs : M. Emmanuel Nordmann et M. Patrice Ballif

Auditeurs : 1 Auditrice annoncée

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée (publié sur le site internet www.corbieres.ch et disponible au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée, il ne sera pas lu)
2. Comptes 2024
 - 2.1 Comptes de fonctionnement 2024
 - 2.2 Comptes des investissements 2024
 - 2.3 Rapport de l'Organe de révision et de la Commission financière
 - 2.4 Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements 2024
3. Demande d'un crédit pour le chauffage salle polyvalente, HLM et école
4. Approbation de la modification du règlement du cimetière
5. Informations et divers

M. le Syndic salue les participants et leur souhaite la bienvenue à cette assemblée des comptes 2024.

M. le Syndic rappelle qu'en vertu de l'art. 3, lettre b), alinéa 2 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, l'assemblée est enregistrée ; l'enregistrement sera effacé après approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

Afin de pouvoir identifier tous les intervenants, chaque Auditeur s'annonce en mentionnant son nom et prénom, faute de quoi l'enregistrement ne pourra pas être retranscrit.

M. le Syndic prie les personnes qui ne sont pas Citoyennes et Citoyens de Corbières de ne pas voter. Il rappelle également que la Loi sur l'exercice de droits politiques et son Règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter. Le Conseil communal ne vote pas pour l'approbation des comptes. Deux Auditrices s'annoncent.

Les personnes qui souhaitent le vote à bulletin secret sont priées d'en faire la demande avant chaque vote.

L'Assemblée communale a été valablement convoquée par annonce dans la Feuille officielle du canton de Fribourg n° 20 du 16 mai 2025, et envoi de tous ménages.

M. le Syndic fait lecture des points de l'ordre du jour qui ne donnent lieu à aucune remarque.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2024

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée.

Ouverture de la discussion :

Aucune remarque.

Vote :

Le procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée communale.

2. Comptes 2024

2.1 Compte de fonctionnement 2024

M. le Syndic passe en revue les différents postes et commente les principaux éléments présentant des écarts, selon la récapitulation ci-après, publiée dans le Journal communal n°29 du printemps 2025.

Récapitulatif du fonctionnement 2024

	Budget 2024		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits
	4 807 639,15	4 728 660,79	4 947 481,79	4 978 593,44
0. Administration	407 230,00	9 700,00	463 610,85	28 148,40
1. Ordre public	90 709,55	31 500,00	70 546,55	38 055,00
2. Formation	1 479 427,55	206 298,80	1 467 842,20	222 379,25
3. Culte, culture et loisirs	226 244,45	47 011,00	269 304,24	68 021,50
4. Santé	498 535,30	3 500,00	482 008,30	1 697,90
5. Prévoyance sociales	510 607,30	11 300,00	495 939,45	1 129,40
6. Trafic et télécommunications	449 267,00	39 650,00	453 348,06	154 680,12
7. Protection, aménagements de l'env.	943 802,80	840 282,00	992 451,37	893 198,97
8. Economie	38 083,00	5 000,00	61 969,72	7 056,00
9. Finances et impôts	163 732,20	3 534 418,99	190 461,05	3 564 226,90
Excédent de charges/produits		78 978,36	31 111,65	

Il ressort de ces comptes de fonctionnement un excédent de produits de Fr. 31'111.65.

O-Administration

	Budget 2024		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits
0. Administration	407 230,00	9 700,00	463 610,85	28 148,40
0110 Législatif	7 900,00		11 119,35	
0120 Exécutif	69 900,00		67 088,51	
0210 Administratin des finances	45 700,00	2 700,00	47 206,61	7 731,20
0220 Services généraux, autres	283 730,00	7 000,00	338 196,38	20 417,20
Excédent de charges/produits		397 530,00		435 462,45

0210 : charges : les heures travaillées le dimanche pour les votations sont payées à la place d'être compensées.

0220 : charges : provision pour le paiement des factures non payées du programme de comptabilité soit Fr. 50'000.—. Normalement, nous débuterons le changement de programme en septembre.

1-Ordre public

	Budget 2024		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits
1. Ordre public	90 709,55	31 500,00	70 546,55	38 055,00
1400 Questions juridiques	36 697,55		32 198,80	
1500 Service du feu	49 693,00	31 500,00	36 355,30	38 055,00
1610 Défense militaire	1 000,00			
1620 Protection civile	3 319,00		1 992,45	
Excédent de charges/produits		59 209,55		32 491,55

1500 : charges et produits : changement lié au Bataillon des Sapeurs-pompiers.

2-Enseignement et formation

	Budget 2024		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits
2. Enseignement et formation	1 479 427,55	206 298,80	1 467 842,20	222 379,25
2110 Ecole enfantine	82 440,80		82 322,25	
2120 Ecole primaire	503 482,20	27 398,80	515 469,87	28 673,80
2130 Ecole du cycle orientation	383 456,00		367 750,00	
2140 Ecoles de musique	19 675,00		20 036,20	
2170 Bâtiment scolaire Corbières	63 960,00	12 000,00	44 634,43	12 000,00
2171 Bâtiment scolaire Villarvolard	56 956,00	1 400,00	44 901,50	11 218,85
2180 Structures d'accueil extrascolaire	9 750,00		16 243,90	
2199 Cercle scolaire	165 500,00	165 500,00	170 486,60	170 486,60
2200 Ecoles spécialisées	180 807,55		189 996,10	
2300 Formation professionnelle initiale	13 400,00		16 001,35	
Excédent de charges/produits		1 273 128,75		1 245 462,95

2110 : charges liées

2120 : charges liées et imputation de notre participation au cercle scolaire

2130 et 2140 : charges liées

2170 : école Corbières, charges : au budget : intérêts prêts nouvelle école reporté dans le temps

2180 : participation communale accueil extrascolaire, charges pour la mise en place du mobilier 2023 et 2024

2199 : gestion de l'administration scolaire dont la part de Corbières est reportée en compte « 2120 ».

2200 : charges liées

3-Culte, culture et loisirs

	Budget 2024		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits
3. Culte, culture et loisirs	226 244,45	47 011,00	269 304,24	68 021,50
3210 Bibliothèque publique	5 000,00		5 198,40	
3290 Culture	13 821,00		15 041,45	
3410 Sport	193 223,45	47 011,00	235 791,99	68 021,50
3420 Loisirs	14 200,00		13 272,40	
Excédent de charges/produits		179 233,45		201 282,74

3290 : charges : cuillères en bois offertes aux jeunes citoyens

3410 : charges : problème de compteur en 2023 corrigé sous 2024, plus de charges mais également plus de recettes

4-Santé

	Budget 2024		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits
4. Santé	498 535,30	3 500,00	482 008,30	1 697,90
4110 Hôpitaux	4 227,85		4 650,70	
4120 Etablissement médico-sociaux	270 368,95		257 038,20	
4210 Soins ambulatoires	204 921,00		204 921,00	
4220 Services de sauvetages	15 417,50		13 592,95	
4330 Service médical des écoles	3 500,00	3 500,00	1 697,90	1 697,90
4340 Contrôle des denrées alimentaires	100,00		107,55	
Excédent de charges/produits		495 035,30		480 310,40

4110, 4120, 4210, 4220 : charges liées

4330 : produits : refacturation des soins médicaux et dentaires

5-Affaires sociales

	Budget 2024		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits
5. Affaires sociales	510 607,30	11 300,00	495 939,45	1 129,40
5230 Inst. pour personnes handicapées	291 702,40		294 028,35	
5310 Ass. vieillesse et survivants AVS	3 000,00	1 300,00	1 295,80	1 129,40
5410 Allocations familiales	6 307,05		5 559,30	
5451 Structures accueil extrafamilial de jour	39 200,00	10 000,00	25 215,40	
5720 Aide matérielle légale	164 579,65		166 660,60	
5790 Assistance autres	5 818,20		3 180,00	
Excédent de charges/produits		499 307,30		494 810,05

5230 : charges : charges liées

5310 : charges AVS prises en charge par la Commune

5451 : produits : changement de système et donc plus de refacturation aux parents en fonction de l'avis de taxation

5720 : charges liées

6-Transports :

	Budget 2024		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits
6. Transports et communications	449 267,00	39 650,00	453 348,06	154 680,12
6130 Routes cantonales	17 895,00	11 650,00	17 175,60	11 650,00
6150 Routes communales	367 099,00	28 000,00	369 506,71	140 815,12
6210 Infrastructure transports publics	11 710,00		18 255,75	2 215,00
6220 Trafic régional et d'agglomération	52 563,00		48 410,00	
Excédent de charges/produits		409 617,00		298 667,94

6150 : charges : plus d'heures de nos employés mais reventilées dans les produits
produits : reventilation des heures des employés communaux

6210 et 6220 : charges liées

7-Protection, aménagement du territoire

	Budget 2024		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits
7. Protection, aménagement du territoire	943 802,80	840 282,00	992 451,37	893 198,97
7101 Approvisionnement en eau	198 500,00	198 500,00	225 294,26	225 294,26
7102 Approvisionnement intercommunale e	136 800,00	136 800,00	139 558,35	139 558,35
7201 Traitement des eaux usées	188 982,00	188 982,00	198 049,99	198 049,99
7301 Gestion des déchets	93 887,80	68 000,00	92 623,09	68 982,20
7302 Gestion intercommunale des déchets	241 000,00	241 000,00	253 156,62	253 156,62
7410 Corrections de cours d'eau	11 166,00		5 502,08	
7710 Cimetière	7 800,00	1 000,00	10 536,38	1 537,05
7900 Aménagement du territoire	65 667,00	6 000,00	67 730,60	6 620,50
Excédent de charges/produits		103 520,80		99 252,40

7101 : ce compte s'équilibre par une attribution au financement spécial de Fr. 32'790.35 (le budget prévoyait un prélèvement de Fr. 1'668.40, charges pour plusieurs fuites : Planchasse, Bergerie, Pré-du-Crêt)

7102 : participation de la Commune de Corbières de Fr. 98'450.53 mise en charges dans le « 7101 »

7201 : compte d'épuration des eaux équilibré comme le demande la Loi avec une attribution au financement spécial de Fr. 22'198.39 (le budget prévoyait une attribution de Fr. 52'048.—)

7301 : part de la Commune de Corbières à la déchetterie intercommunale de Fr. 57'397.02

7302 : compte de gestion du réseau d'eau intercommunale Botterens – Corbières – Hauteville avec une charge pour la Commune de Corbières de Fr. 57'397.02 reprise dans 7301.

8-Economie

	Budget 2024		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits
8. Economie	38 083,00	5 000,00	61 969,72	7 056,00
8110 Administration exécution et contrôle	5 150,00		7 082,45	
8200 Sylviculture	11 700,00	5 000,00	20 811,55	7 056,00
8400 Tourisme	21 233,00		34 075,72	
Excédent de charges/produits		33 083,00		54 913,72

8110 : charges : entretien des routes forestières

8200 : charges : entretien des routes forestières
produits : bénéfice de de Corporation forestière

8400 : charges : entretien du sentier pédestre

9-Finances et impôts

	Budget 2024		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits
9. Finances et impôts	163 732,20	3 534 418,99	190 461,05	3 564 226,90
9100 Impôts communaux ordinaires	26 000,00	2 358 000,00	20 775,82	2 402 923,05
9101 Impôts communaux spéciaux		534 500,00		473 672,05
9300 Péréquation financières intercommunale		155 854,00		155 854,00
9500 Part aux recettes autres		75 450,00		77 717,00
9610 Intérêts		13 000,00		29 986,84
9630 Immeubles du patrimoine financier	93 432,20	169 400,00	110 972,83	191 783,15
9631 Immeubles du Vanel	44 300,00	126 500,00	58 712,40	130 242,70
9710 Redistributions liées à la taxe CO2		360,00		381,45
9900 Postes non ventilables		101 354,99		101 666,66
Excédent de charges/produits	3 370 686,79		3 373 765,85	

Les produits se montent à Fr. 3'534'418.— soit Fr. 29'808.— moins élevés que prévu au budget.

9100 : produits : diminution de la réserve pertes sur débiteurs

9101 : produits : diminution des impôts spéciaux sur les gains immobiliers et les mutations immobilières

9610 : produits : dividende de Gruyère Energie

9630 : charges : onduleur eau de la Monse et drainage des alpages

9631 : charges : portes et rénovation de 3 salles de bain, contrôle des installations électriques

9900 : 2^{ème} amortissement annuel sur 10 ans de la réévaluation du patrimoine administratif

M. le Syndic donne lecture des différences par rapport aux impôts budgétisés.

		BUDGET 24	COMPTES 24	diff bu24-c24	COMPTES 23
9100,4000,00	Impôts sur le revenu	1 970 000,00	2 037 233,20	67 233,20	1 916 452,00
9100,4000,30	Impôt sur les prestations en capital	35 000,00	21 915,60	-13 084,40	39 471,70
9100,4001,00	Impôts sur la fortune	200 000,00	171 009,95	-28 990,05	170 968,85
9100,4002,00	Impôt à la source	35 000,00	54 262,40	19 262,40	37 796,10
9100,4010,00	Impôts sur le bénéfice	100 000,00	104 932,45	4 932,45	142 519,75
9100,4011,00	Impôt sur le capital	10 000,00	573,10	-9 426,90	443,05
9101,4021,00	Contribution immobilière	240 000,00	241 689,35	1 689,35	244 759,85
9101,4022,00	Impôt sur les gains immobiliers	140 000,00	108 920,55	-31 079,45	341 728,90
9101,4023,00	Impôt sur les mutations immobilières	150 000,00	117 892,15	-32 107,85	169 431,20
9101,4024,00	Impôt sur les successions et les donations	0,00		0,00	-112,45
	TOTAUX	2 880 000,00	2 858 428,75	-21 571,25	3 063 458,95

En ce qui concerne les rentrées fiscales, les recettes d'impôts sont de Fr. 21'521.25 inférieures au budget et Fr. 205'000.— inférieures à 2023 et ceci principalement sur la diminution des impôts sur les gains immobiliers.

Etat du capital propre

	Situation 31,12,2023	Augmentations	Diminutions	Situation 31,12,2024
290 Financement spéciaux enregistrés sous capital propre	1 291 848,57	22 198,39	35 790,35	1 278 256,61
29001,00 Financement spécial maintien de la valeur Eau	128 522,47		27 025,08	101 497,39
29001,01 Financement spécial équilibre du compte Eau	65 801,59		8 765,27	57 036,32
29002,00 Financement spécial maintien de la valeur Eaux usées	507 424,99	8 758,76		516 183,75
29002,01 Financement spécial équilibre du compte Eaux usées	590 099,52	13 439,63		603 539,15
293 Préfinancements	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
29300,00 Préfinancement bâtiment scolaire	1 500 000,00			1 500 000,00
295 Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif	882 264,94	0,00	101 666,66	780 598,28
29500,00 Réserve réévaluation PA	813 333,34		101 666,66	711 666,68
29500,01 Réserve protection civile	68 931,60			68 931,60
299 Résultats cumulé	9 395 577,69	227 633,26	196 521,61	9 426 689,34
29990,01 Résultats cumulés	9 199 056,08	196 521,61		9 395 577,69
29900,01 Résultat annuel	196 521,61	31 111,65	196 521,61	31 111,65
29 Capital propre	13 069 691,20	249 831,65	333 978,62	12 985 544,23

M. le Syndic donne lecture du tableau ci-dessus.

Capital propre fin 2023 de Fr. 13'069'691.20 et fin 2024 de Fr. 12'985'544.23 soit une diminution de notre fortune de Fr. 84'146.97 de notre fortune expliquée comme suit :

Bénéfice 2024	Fr. 31'111.65
Diminution financement spéciaux	Fr. - 13'591.96
Diminution réserve liée au retraitement PA -	Fr. -101'666.66
<u>Diminution fortune</u>	<u>Fr. 84'146.97</u>

Indicateurs financiers**INDICATEURS FINANCIERS MCH2**

		2023	2022
1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	-93,83%	-157,56%	-180,34%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	3%	30%	83%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	1%	1%	0%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	120%	74%	65%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	35%	20%	21%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	4%	4%	3%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	-2578,63	-4734,76	-5337,27
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	1%	7%	12%

M. le Syndic donne lecture du tableau des indicateurs financiers ci-dessus.

1. Taux d'endette net : inférieur à 100% = bon
2. Degré d'autofinancement : avec un taux de 30 nous sommes dans une valeur de récession car nous ne pouvons autofinancer que 3% de nos investissements.
3. Part des charges d'intérêt : 0% - 4 % = bon
4. Dette brute par rapport aux revenus : 100 % - 150 % = moyen
5. Proportion des investissements : >40% effort d'investissement très élevé
6. Part du service de la dette : inférieur à 5 % = charge faible
7. Dette nette par habitant en francs : inférieur à 0 = patrimoine net
8. Taux d'autofinancement : inférieur à 10 % = mauvais

Ouverture de la discussion :

Aucune remarque.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic passe aux comptes des investissements dont le récapitulatif a également été inséré dans le dernier Journal communal.

2.2 Compte des investissements

Mme Laurie Fromaigeat, Conseillère communale, prend la parole.

Investissement 65, Remplacement de la conduite d'eau Pra-Bon – Route du Carro à Villarvolard

BUDGET voté à l'Assemblée communale du 12.12.2022 **Fr. 340'000.00**

Montant de l'investissement	Fr. 352'920.45
Dépassement	Fr. 12'920.45

Cet investissement a été financé par un emprunt bancaire correspondant au montant du budget, soit Fr. 340'000.— au taux de 1.4% soit des charges d'intérêt de Fr. 4'760.— et d'amortissement de Fr. 7'058.40.

Ouverture de la discussion :

Aucune remarque.

M. Jérôme Repond, Conseiller communal, prend la parole.

Investissement 68, Reconstruction du chalet de la Pata

BUDGET voté à l'Assemblée communale du 12.12.2022 **Fr. 460'000.00**

Montant de l'investissement	Fr. 438'733.05
-----------------------------	----------------

Pour rappel, suite à l'incendie du Chalet de la Pata qui a eu lieu le 5 juin 2022 à 22h40 et malgré l'intervention rapide des sapeurs-pompiers, celui-ci n'a pas pu être sauvé. La nouvelle construction du chalet s'est faite presque à l'identique, sauf en ce qui concerne l'écurie qui a été agrandie de 6 mètres, afin de disposer de plus de place pour le bétail.

Le compte de cet investissement se solde par un montant de CHF 438'733.05 financé par notre assurance privée et par l'ECAB.

Ouverture de la discussion :

Aucune remarque.

M. Pierre-Pascal Meige, Conseiller communal, prend la parole.

Investissement 76, Réfection de la toiture de l'école de Villarvolard

BUDGET voté à l'Assemblée communale du 18.12.2023 **Fr. 90'000.00**

Montant de l'investissement	Fr. 54'373.30
-----------------------------	---------------

Au début des années 2000, l'ensemble de la toiture avait été refait, incluant l'isolation, la ferblanterie, la sous-couverture, ainsi que le lattage et le contre-lattage. Toutefois, par souci d'économie, les tuiles existantes avaient été réutilisées. Arrivées en fin de vie, fortement effritées et fragilisées, leur remplacement était devenu indispensable pour des raisons de sécurité.

Le compte de cet investissement se solde par un montant de CHF 54'373.30 financé par un emprunt bancaire.

L'amortissement comptable se fera sur 33.33 ans, ce qui représentera une charge annuelle de CHF 1'631.20. Les intérêts annuels actuels de 0.99% sur l'emprunt représentent un montant de CHF 495.— par année.

Ouverture de la discussion :

M. Hervé Boudeau, Citoyen : « Pourquoi un emprunt si long ? »

M. Gabriel Kolly, Syndic : « Il ne s'agit pas de l'emprunt mais de l'amortissement sur 33.33 ans qui nous est imposé par la loi sur les finances communales. »

M. Hervé Boudeau, Citoyen : « Merci. »

M. Gabriel Kolly, Syndic, reprend la parole.

Investissement 77, Achat d'un tracteur à neige

BUDGET voté à l'Assemblée communale du 18.12.2023 **Fr. 40'000.00**

Montant de l'investissement Fr. 35'000.00

Un investissement d'un montant de CHF 40'000.— a été voté lors de l'assemblée du 18 décembre 2023 pour l'achat d'un tracteur à neige. Celui-ci sert pour l'entretien et le déneigement du nouveau sentier piétonnier, mais également pour déneiger les trottoirs. Le compte de cet investissement se solde par un montant de CHF 35'000.— financé par nos liquidités. La charge d'amortissement sur 10 ans est de CHF 3'500.—

Ouverture de la discussion :

Aucune remarque.

Mme Christine Borcard, Conseillère communale, prend la parole.

Investissement 78, Réfection du colombarium du cimetière de Villarvolard

BUDGET voté à l'Assemblée communale du 18.12.2023 **Fr. 35'000.00**

Montant de l'investissement Fr. 35'800.00

Un montant de CHF 35'000.— a été voté lors de l'assemblée communale du 18 décembre 2023 pour la réfection du colombarium du cimetière de Villarvolard. Celui-ci a dû être rénové et agrandi, car l'espace disponible pour de nouvelles urnes était presque épuisé. Deux murettes, comportant une vingtaine de cases chacune, ont été construites de part et d'autre de la croix actuelle.

Le compte de cet investissement se solde par un montant de CHF 35'800.— financé par nos liquidités, soit une charge d'amortissement de CHF 1'074.— sur 33 ans.

Ouverture de la discussion :

Aucune remarque.

M. Gabriel Kolly, Syndic, reprend la parole.

Récapitulatif des investissements 2024

	Budget 2024		Comptes 2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits
	6 391 000,00	1 255 450,00	2 343 895,20	558 658,75
02 Services généraux	11 000,00			
217 Bâtiments scolaires	5 390 000,00	500 000,00	1 858 298,65	
61 Circulation routière	405 000,00	122 450,00	39 366,35	
71 Approvisionnement en eau		33 000,00		28 063,15
72 Traitement des eaux usées	490 000,00	100 000,00	240 722,30	97 290,00
77 Cimetière	35 000,00		35 800,00	
963 Immeubles du patrimoine financier	60 000,00	500 000,00	169 707,90	433 305,60
Excédent de charges		5 135 550,00		1 785 236,45

Les comptes des investissements 2024 bouclent par un excédent de charges de Fr. 1'785'236.45.

La différence est due aux reports d'investissements non terminés sur 2024.

Ouverture de la discussion :

Aucune remarque.

M. le Syndic passe la parole à M. Jean-Daniel Pochon, Président de la Commission financière pour la lecture des rapports de l'Organe de contrôle et de la Commission financière.

2.3 Rapports de l'Organe de contrôle et de la Commission financière

M. Jean-Daniel Pochon, Président de la Commission financière donne lecture du rapport de révision de la fiduciaire Marc Gobet SA qui recommande d'approuver les comptes 2024 tels que présentés. Il poursuit par la lecture du rapport de la Commission financière qui a pris position sur le rapport de révision de la fiduciaire.

La Commission financière propose l'acceptation des comptes de fonctionnement et des investissements 2024. Il remercie tous les acteurs de ce bon résultat 2024.

M. le Syndic remercie M. Jean-Daniel Pochon ainsi que les Membres de la Commission financière pour leur rapport. M. le Syndic propose à l'assemblée de passer au vote.

2.4 Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements 2024

Ouverture de la discussion :

Aucune remarque.

Vote :

- **Le compte de fonctionnement 2024 est approuvé à l'unanimité**
- **Le compte des investissements 2024 est approuvé à l'unanimité**

Les comptes de fonctionnement et des investissements tels que présentés sont approuvés par l'assemblée communale.

3. Demande de crédit pour le chauffage salle polyvalente, HLM et école

M. Le Syndic donne les explications suivantes.

Le projet du chauffage à distance avance bien. Nous vous soumettons ce soir cette demande d'investissement car le système de chauffage du HLM n'est plus conforme à la loi sur l'énergie. La chaudière à mazout du HLM arrivant en bout de course, doit être remplacée, et nous avons estimé essentiel d'adopter une démarche exemplaire en matière de production d'énergie.

Bien que nous ayons reporté cette échéance à plusieurs reprises, la construction de la nouvelle école ainsi que les sollicitations répétées du service de l'énergie, nous ont incités à commencer les travaux rapidement. Les forages ont été réalisés dans le courant du mois de mars par l'entreprise VDP Forage Sàrl. En ce qui concerne la creuse pour les sondes géothermiques, les travaux ont été adjugés à l'entreprise José Charrière Sàrl. Le reste des travaux sont en cours d'adjudication.

L'idée du Conseil communal dans ce projet était de trouver une synergie dans les solutions proposées. Nous aurions pu faire un chauffage à pellet dans le HLM, ou mettre une simple pompe à chaleur qui aurait certainement suffi pour l'école mais cela posait certains problèmes : toujours un peu limite avec le chauffage de la halle polyvalente et beaucoup de problèmes pour chauffer la buvette. Ces problèmes nous ont amenés à étudier avec le Groupe E les différentes solutions possibles. Ce qui nous a paru le plus logique était de partir avec ce système de pompe à chaleur. Ce choix est aussi lié à la toiture solaire de l'école. L'idée du Conseil communal à terme est de faire un regroupement de consommateurs, ce qui permettrait de relier les bâtiments communaux du secteur et de répartir ainsi la consommation d'électricité du HLM aussi sur les frais qu'aurait la pompe à chaleur.

Entre Fr. 15'000.— et Fr. 20'000.— de charges liées au chauffage seront payées par les locataires du HLM qui en bénéficient.

Nous vous soumettons ce soir une demande d'investissement de CHF 800'000.—, destinée à couvrir l'ensemble des travaux. Cet investissement sera financé par emprunt au taux prévisionnel de 1,5% soit CHF 12'000.-d'intérêts et CHF 24'000.- d'amortissement.

Ouverture de la discussion :

Pas de remarque.

Vote :

L'investissement pour le chauffage salle polyvalente, HLM et école d'un montant de CHF 800'000 est accepté à l'unanimité.

4. Approbation de la modification du règlement du cimetière

Mme Christine Borcard, Conseillère communale, prend la parole.

Suite aux travaux de réfection du colombarium de Villarvolard, et face à l'augmentation générale des prix, le Conseil communal propose d'adopter des modifications aux articles 12, 21 et 22.

En ce qui concerne l'article 12, nous proposons de modifier légèrement l'alinéa 2. Tous les déchets (hormis les compostables) devront désormais être triés, évacués et apportés à la déchetterie. De plus, nous proposons l'ajout d'un alinéa 3 interdisant la plantation d'arbres et plantes envahissantes sur et aux abords des tombes et du jardin des souvenirs, ceci afin de faciliter l'entretien.

Ancienne teneur article 12 :

Art. 12 – Entretien des tombes

¹ L'entretien et l'ornementation des tombes incombent à la succession.

² Les déchets compostables (fleurs, mauvaises herbes) doivent être déposés dans la fosse prévue à cet effet. Tous les autres déchets (débris, couronnes, objets en terre cuite et en plastique) doivent être déposés à l'endroit qui leur est réservé.

Nouvelle teneur article 12 :

Art. 12³ – Entretien des tombes

¹ L'entretien et l'ornementation des tombes incombent à la succession.

² Les déchets compostables (fleurs, mauvaises herbes) doivent être déposés dans la fosse à compost prévue à cet effet. Tous les autres déchets (débris, couronnes, objets en terre cuite et en plastique) doivent être évacués (déchetterie).

³ Il est interdit de planter des arbres et/ou plantes envahissantes sur et aux abords des tombes et du jardin des souvenirs. Le cas échéant, le conseil communal procède à l'enlèvement de ces végétaux et facture ce travail à la succession.

L'article 21 fixe les émoluments à percevoir auprès de la succession. A l'alinéa 1, nous vous proposons une adaptation des tarifs en légère augmentation, et une différenciation entre les cimetières de Corbières et Villarvolard puisque le fonctionnement des deux colombarium est un peu différent.

Au cimetière de Corbières, le système reste inchangé. Nous proposons de passer de Fr. 150 à Fr. 200 pour le dépôt d'une urne dans une tombe existante.

Au cimetière de Villarvolard, il est désormais possible de choisir entre une niche à deux urnes pour un tarif de Fr. 700 ou une niche à 3 urnes pour un tarif de Fr. 800. Tout comme à Corbières, pour le dépôt d'une urne dans une tombe ou niche existante, nous vous proposons de passer de Fr. 150 à Fr. 200. Pour la gravure à faire sur la niche, le tarif est de Fr. 25 par lettre, plus le prix d'un éventuel dessin selon le tarif de la marbrerie.

Nous vous suggérons également une modification de l'alinéa 2 de l'article 21. Actuellement, il n'est pas perçu d'émolument pour les enfants jusqu'à 16 ans domiciliés dans la commune. Nous proposons de faire passer cette limite d'âge à 18 ans.

Ancienne teneur article 21 :

Art. 21³ – Emoluments

¹ Le conseil communal fixe le montant des émoluments suivants, qui sont perçus auprès de la succession:

<u>Emoluments</u>	<u>Tombe normale</u>	<u>Tombe cinéraire</u>	<u>Colombarium</u>	<u>Dépôt d'urne dans tombe existante</u>
Taxe d'entrée	Fr. 300.-	Fr. 300.-	Fr. 700.-	Fr. 150.-
Creuse	max. fr. 3'000.-	max. fr. 3'000.-		
Plaquette			max. fr. 1'000.-	

² Pour les enfants jusqu'à 16 ans révolus, domiciliés dans la commune, il n'est pas perçu d'émolument.

Nouvelle teneur article 21 :

Art. 21⁴ – Emoluments

¹ Le conseil communal fixe le montant des émoluments suivants, qui sont perçus auprès de la succession:

<u>Cimetières de Corbières</u>				
<u>Emoluments</u>	<u>Tombe normale</u>	<u>Tombe cinéraire</u>	<u>Colombarium</u>	<u>Dépôt d'urne dans tombe existante</u>
Taxe d'entrée	Fr. 300.-	Fr. 300.-	Fr. 700.-	Fr. 200.-
Creuse	max. fr. 3'000.-	max. fr. 3'000.-		
Plaquette			max. fr. 1'000.-	

<u>Cimetières de Villarvolard</u>				
<u>Emoluments</u>	<u>Tombe normale</u>	<u>Tombe cinéraire</u>	<u>Colombarium</u>	<u>Dépôt d'urne dans tombe ou niche existante</u>
Taxe d'entrée	Fr. 300.-	Fr. 300.-	Niche à 2 urnes Fr. 700.-	Fr. 200.-
			Niche à 3 urnes Fr. 800.-	
Creuse	max. fr. 3'000.-	max. fr. 3'000.-		
Gravure			Fr. 25.- la lettre (prix de l'éventuel dessin en fonction du tarif de la marbrerie)	

² Pour les enfants jusqu'à 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, il n'est pas perçu d'émolument.

Nous passons maintenant à l'article 22 concernant la taxe supplémentaire à percevoir auprès de la succession pour les personnes non domiciliées sur le territoire de la commune lors d'une entrée au colombarium ou jardin du souvenir. Nous proposons d'augmenter le tarif de Fr. 200.— à Fr. 300.—.

Ancienne teneur article 22 :

Art. 22⁴ – Taxes

Pour les personnes non domiciliées sur le territoire de la commune, le conseil communal perçoit auprès de la succession, en plus des émoluments prévus à l'art. 21, les taxes suivantes:

Tombe:	Fr. 500.-
Tombe cinéraire:	Fr. 400.-
Jardin du Souvenir / Columbarium	Fr. 200.-
Dépôt d'urne dans tombe existante	Fr. 200.-

Pour les personnes ayant été domiciliées auparavant pendant plus de 10 ans dans la commune, seul le 50% des taxes sera facturé.

Nouvelle teneur article 22 :

Art. 22⁵ – Taxes

Pour les personnes non domiciliées sur le territoire de la commune, le conseil communal perçoit auprès de la succession, en plus des émoluments prévus à l'art. 21, les taxes suivantes:

Tombe:	Fr. 500.-
Tombe cinéraire:	Fr. 400.-
Jardin du Souvenir / Columbarium	Fr. 300.-
Dépôt d'urne dans tombe existante	Fr. 200.-

Pour les personnes ayant été domiciliées auparavant pendant plus de 10 ans dans la commune, seul le 50% des taxes sera facturé.

M.

Gabriel Kolly, Syndic, reprend la parole pour le vote.

Ouverture de la discussion :

Pas de remarque.

Vote :

L'approbation de la modification du règlement du cimetière est acceptée à l'unanimité.

5. Informations et divers

M. Gabriel Kolly, Syndic, explique que d'après l'article 19 de la Loi sur les finances communales, la Commune doit établir un rapport de gestion dans lequel le Conseil communal fait état de ses principales activités et des évolutions importantes durant l'exercice.

Il remercie Laura Bussard pour l'établissement de ce rapport qui est disponible sur la page d'accueil du site internet communal.

Nous y trouvons les informations générales sur le fonctionnement actuel de la collectivité et sur les activités et projets en cours.

M. Pierre-Pascal Meige, Conseiller communal, donne quelques informations sur l'avancement du chantier de la nouvelle école. Le bâtiment est désormais hors d'eau et la toiture solaire est pratiquement terminée. Les chapes sont terminées, les façades sont en cours de réalisation et les aménagements extérieurs vont commencer. Pour l'heure, le planning est maintenu pour une ouverture après les vacances scolaires d'automne, soit le 27 octobre 2025. En ce qui concerne les finances, un léger dépassement est à compter respectant la marge tolérée selon la loi sur les finances communales.

M. le Syndic remercie M. Meige et donne la parole à l'assemblée.

Ouverture de la discussion :

Mme Monique De Kimpe, Citoyenne : « Vous parlez d'un certain dépassement, avez-vous un montant à formuler ? »

M. Gabriel Kolly, Syndic : « Actuellement, nous avons un montant estimatif de Fr. 7'400'000.— au total et donc, tenant compte du don du Patenschaft, le dépassement devrait se situer entre Fr. 300'000.— et Fr. 400'000.—, ce qui entre dans la marge des 10% selon la loi sur les finances communales. La Commission financière en a également été informée. »

M. Patrice Ballif, Citoyen : « Actuellement, pour venir depuis le bancomat Raiffeisen jusque sur la place communale, ce n'est pas toujours évident. Avec l'augmentation du trafic liée à la nouvelle école, je trouve qu'il serait bien d'enlever les 9 cailloux sur le bord de la place, à droite, ce qui permettrait de serrer un peu lors de dépassements. Sans cela, il risque d'y avoir quelques accrochages. De plus, pour croiser, nous devons actuellement nous arrêter et très souvent se déplacer sur la propriété privée de M. Dias, ce que je ne trouve pas normal. »

M. Gabriel Kolly, Syndic : « Le Conseil communal prend note de cette proposition. Si ces cailloux sont enlevés, la route devra être élargie. Nous allons en discuter. »

Mme Béatrice Blanc, Citoyenne : « En ce qui concerne le jardin des souvenirs à Corbières, autrefois, une taxe d'entrée était payée pour l'entrée et l'entretien. Ces dernières années l'entretien ne se fait plus et chacun mets un peu ce qu'il veut. Est-ce que dorénavant le jardin des souvenirs sera à nouveau garni ? »

Mme Christine Borcard, Conseillère communale : « Je n'étais pas au courant que l'entretien alentour des stèles devait être fait par la Commune. Je suis allé voir sur place ce printemps et c'est vrai qu'il y avait un peu tout et n'importe quoi. Nous allons en discuter, je pense aussi que ce serait plus adapté que la Commune s'occupe de mettre des fleurs plutôt que chacun mette quelque-chose pour un rendu dépareillé »

Mme Béatrice Blanc, Citoyenne : « Il y a quelques années, cela se faisait. La Commune se chargeait de mettre des fleurs. »

Mme Christine Borcard, Conseillère communale : « Il est cependant difficile d'interdire aux gens d'aller y mettre leur touche personnelle. »

M. Gabriel Kolly, Syndic : « Nous en prenons note, je n'étais pas non plus au courant de ceci. Nous en discuterons. »

Mme Monique De Kimpe, Citoyenne : « J'ai une question concernant l'aménagement du sentier piéton de l'Orée des Fourches que nous attendons bientôt depuis 2 ans, où est-ce que cela en est ? »

M. Guillaume Blanchard, Vice-Syndic : « Merci pour la question, cela fait plus d'une année que le Conseil communal a déposé le dossier d'examen préalable pour lequel nous avons reçu différents préavis des services de l'Etat qui ont certaines exigences comme par exemple une largeur de sentier qui nous obligerait à faire certaines emprises sur du terrain agricole et de faire quelque-chose de très routier. Avec M. le Syndic, nous sommes allés rencontrer M. le Conseiller d'Etat Directeur en charge de la DIME Steiert avec qui nous avons discuté pour essayer d'obtenir une dérogation à ces normes qui sont à mon sens plutôt applicables à une grande ville et non pas pour un petit sentier emprunté de temps en temps. Nous avons bon espoir de pouvoir peut-être bientôt recevoir un retour par rapport à cela. Ceci nous permettrait de faire un sentier dans des coûts raisonnables. »

M. Gabriel Kolly, Syndic : « Dans la première calculation, si nous suivons les directives de l'Etat, nous sommes à Fr. 120'000.—. Cela fait très cher pour un sentier. »

Gabriel Kolly, Syndic : « Y-a-t-il d'autres questions dans les divers ? »

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic clos cette assemblée en adressant ses remerciements à la famille Michel qui a offert le fromage qui sera servi à l'issue de l'assemblée. Il remercie également les communaux pour la mise en place de la salle et l'administration pour la tenue du procès-verbal. Les derniers remerciements s'adressent, au nom du Conseil communal, à M. Guillaume Blanchard, Vice-Syndic, pour qui il s'agit de la dernière assemblée communale à Corbières puisque ce dernier déménagera prochainement. M. Blanchard a beaucoup apporté au Conseil communal par ses connaissances, particulièrement au niveau technique.

L'assemblée applaudit M. Blanchard, Vice-Syndic.

L'assemblée se termine à 20h10, suivie d'une verrée à laquelle les personnes présentes sont invitées.

Corbières, le 28 mai 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire



Martine Borcard



Le Syndic



Gabriel Kolly